



actualité 7 septembre 2017

Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME

## ✓ PROJETS D'ORDONNANCES : UN PARI GOUVERNEMENTAL À HAUT RISQUE OÙ LES SALARIÉS DOIVENT ÊTRE DAVANTAGE SÉCURISÉS



L'UNSA se réserve le temps nécessaire à une étude complète de ces 159 pages, brassant des sujets très divers, juridiquement et techniquement complexes.

Cependant, en première analyse, l'UNSA constate que plusieurs propositions maximalistes, contre lesquelles elle s'était élevée, ont été écartées : basculement total de la production de la norme sociale vers l'entreprise et disparition, de fait, de la branche, hausse du seuil de déclenchement d'un PSE, négociation du contrat de travail dans l'entreprise, négociation sans syndicat dans les entreprises jusqu'à 300 salariés, réduction à 6 mois du délai de recours en cas de rupture du contrat de travail...

→ [En savoir plus.](#)

## ✓ CONTRATS AIDÉS : BRUTALITÉ NE VAUT PAS CONCERTATION

Le Premier Ministre a confirmé le 3 septembre qu'il y aurait « l'an prochain, nettement moins de contrats aidés » qu'en 2017, dans la continuité des annonces de cet été.

L'UNSA regrette la brutalité de ces décisions prises sans concertation, sans qu'un bilan qualitatif et quantitatif ait été réalisé et sans qu'aucun nouveau dispositif soit envisagé pour les personnes concernées et les missions qu'elles effectuaient.

→ [En savoir plus.](#)

## ✓ L'UNSA EXIGE UN RÉEL DÉBAT SUR LA FONCTION PUBLIQUE ET SES MISSIONS



L'UNSA Fonction Publique a répondu au Ministre de l'Action et des comptes publics qui l'avait interrogée sur l'organisation d'Etats généraux de la Fonction publique ou des services publics prévus cet automne.

→ [En savoir plus.](#)

Suivez l'actualité sur <http://www.unsa-orange.org/>

UNSA ORANGE



UNSA TELECOMS



UNSAINFO

Ce message et, le cas échéant, les pièces jointes sont destinés à l'usage exclusif de son destinataire.  
Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de prendre contact immédiatement avec l'expéditeur et de supprimer ce message : toute lecture, exploitation, ou transmission non autorisée de ce message est rigoureusement interdite.  
Conformément aux articles 38 à 40 de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA Orange.

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)